

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Siège social: 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: B 72.925
(la «**Société de gestion**»)

agissant en son nom propre et pour le compte de

CS Investment Funds 13

Fonds commun de placement
(le «**Fonds**»)

Informations aux porteurs de partsAvis aux actionnaires de **CS Investment Funds 13 – Credit Suisse (Lux) Broad Short Term EUR Bond Fund**

Les porteurs de parts de Credit Suisse (Lux) Broad Short Term EUR Bond Fund (désigné par le «**Compartiment**») sont informés par la présente de la décision de la Société de gestion de liquider les catégories de parts suivantes (les «**Catégories**») du Compartiment comme indiqué ci-dessous à compter du 29 mars 2016 (la «**date d'échéance**»).

Nom du fonds	Catégorie de parts	Monnaie	ISIN	Valeur
Credit Suisse (Lux) Broad Short Term EUR Bond Fund	BH	CZK	LU0527857667	11546587
Credit Suisse (Lux) Broad Short Term EUR Bond Fund	BH	HUF	LU0527858806	11546591
Credit Suisse (Lux) Broad Short Term EUR Bond Fund	BH	PLN	LU0527859101	11546600

La Société de gestion estime que la liquidation des Catégories bénéficie aux porteurs de parts, étant donné que les actifs nets actuels des Catégories n'atteignent pas le niveau minimum permettant de les exploiter de manière économiquement efficiente. La Société de gestion procédera par conséquent au rachat obligatoire des parts de ces Catégories (les «**Parts**») à la Date d'échéance.

De ce fait, aucun nouveau rachat ni aucune nouvelle souscription de parts ne sera plus accepté à compter de la date du présent avis.

Les parts feront l'objet d'un rachat obligatoire à leur valeur nette d'inventaire par part calculée à la date d'échéance. Le paiement du produit résultant du rachat obligatoire s'effectuera au plus tard le 31 mars 2016 (la «**date de paiement**») dans la monnaie de référence pertinente.

Des provisions seront constituées dans les catégories pour tous les débits restant dus et pour ceux issus de la liquidation.

Les porteurs de parts sont informés que la liquidation des catégories est susceptible d'avoir des conséquences fiscales. Les porteurs de parts ayant de quelconques doutes concernant leur situation fiscale sont invités à consulter leurs propres conseillers fiscaux indépendants.

Les produits du rachat relatifs aux parts pour lesquelles le paiement ne peut être effectué seront déposés auprès de la *Caisse de Consignation* du Luxembourg au nom des bénéficiaires le plus tôt possible après la date de paiement.

Luxembourg, le 29 mars 2016

La Société de gestion